



COMPTE-RENDU N°2 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit février à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 21 février 2018

PRESENTS : MM. GUERIN – PIEDFERT – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE – COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – DELIBIE – RICHARD – WILLIAMS – LAGOUBIE – BLIN – AUXERRE RIGOULET – SALAT – GIMENEZ – MARCADIER – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT – DARRACQ –

EXCUSES / ABSENTS : MM. SEGONZAC – PILET (procuration M CHAUSSADE) – GABRIEL – CABROL (procuration Mme AUXERRE RIGOULET) – DUHARD (procuration Mme GIMENEZ) – LEY (procuration Mme-DARRACQ) – LAULANET

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET

- **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 24 janvier 2018**

Le compte rendu du Conseil communautaire du 24 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

- **Débat d'Orientations Budgétaires 2018**

Monsieur le Président rappelle que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'Article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

Ainsi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,

- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
 - La structure des effectifs,
 - Les dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les NBI, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
 - La durée effective du travail,
 - L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice (gestion prévisionnelle des emplois et des ressources).

Il fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Ce rapport, support d'introduction au débat d'orientation du budget 2018, contient :

- Une rétrospective budgétaire 2016-2017,
- Les perspectives pour l'année 2018.

Monsieur le Président explique que ces perspectives pour l'année à venir résultent d'un travail collectif mené lors du séminaire finances.

Monsieur VERGNAUD présente la rétrospective budgétaire de 2017. Il indique que le résultat de clôture estimatif pour 2017 s'élève, avec les restes à réaliser, à 2 148 234,25 euros.

Monsieur VERGNAUD présente ensuite la projection financière pour 2018

Monsieur le Président présente plus en détail les propositions d'investissement de la CCIDL pour 2018.

Concernant les études relatives à l'extension des locaux de la gendarmerie, Monsieur le Président fait part de la possibilité d'accueillir quatre gendarmes supplémentaires sur le territoire. La réalisation de ces travaux contribuera à faciliter leur venue.

Le projet d'aménagement du bourg de Saint-Martial d'Artenset est reprogrammé pour la première tranche de travaux. Ces travaux auraient dû être réalisés en 2017, mais ils ont été reportés en lien avec ceux que le Département doit réaliser. Il est rappelé qu'un fonds de concours de la commune d'un quart de la part restante sera versé à la CCIDL pour ce projet.

Le projet d'aménagement du bourg d'Echourgnac est également prévu, y compris par Le Conseil Départemental qui a confirmé son inscription dans les autorisations de programme.

Monsieur le Président expose qu'il est envisagé une extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire face à la demande d'installation de nouveaux médecins ainsi que divers aménagements de la MSP existante.

Les travaux de réalisation de la pépinière d'entreprises, baptisée l'Atelier de la Réussite, sont prévus pour dynamiser économiquement le territoire.

Le programme pluriannuel de voirie est reconduit conformément aux engagements de la CLECT. Monsieur le Président souligne la gestion rationnelle de la voirie avec une politique de prévention efficace et bien moins coûteuse. Il invite Monsieur CHAUSSADE à expliquer cette gestion pour répondre aux critiques des usagers sur le fait que ce ne sont pas les chaussées les plus détériorées qui sont refaites en priorité.

La rue Pasteur, à Montpon, fera l'objet d'un aménagement spécifique de ses trottoirs au titre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics. Monsieur le Président indique qu'un fonds de concours de la commune de Montpon à hauteur de 150 000 euros est prévu.

L'achèvement des travaux de construction d'un centre de loisirs (ALSH) à Moulin-Neuf est attendu pour la fin de l'année.

Des études de faisabilité d'une piscine intercommunale sont aussi inscrites au budget pour aider à la prise de décision en fonction des coûts d'investissement et de fonctionnement des différents scénarii envisagés.

Monsieur le Président présente les investissements proposés pour les écoles, à savoir la mise en accessibilité des cantines de Saint Barthélémy, Saint Martial d'Artenset, Montpon (maternelle et élémentaire) et le Pizou, ainsi que des travaux de mise en sécurité face aux risques d'attentat.

Le projet de création d'une Véloroute Voie Verte reliant le moulin du Duellas à la base de loisirs de Chandos est prévu en ce qui concerne les acquisitions foncières nécessaires.

Enfin, la réhabilitation du moulin du Duellas fera l'objet d'une opération spécifique, pour laquelle les études de faisabilité sont prévues.

Monsieur le Président expose ensuite les propositions en matière d'engagements annuels. En matière d'études, est prévue la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour 150 000€. Concernant les écoles, et comme acté par la CLECT, la somme de 60 000€ est proposée pour les investissements courants (mobilier, informatique, petits travaux). De plus, sont proposés divers travaux dans les écoles pour une somme globale de 110 000€

De façon plus générale, une enveloppe d'acquisition de matériel divers pour les services techniques est estimée à 187 000€ et 18 000€ pour les services administratifs, diverses interventions sur les bâtiments communautaires (moulin du Duellas, multiple rural de Saint Martial d'Artenset, logements d'Echourgnac et Saint Barthélémy) sont prévues à hauteur de 100 000 € ainsi que des panneaux de signalisation pour 54 000€.

Monsieur le Président demande aux élus en charge des différents projets s'ils souhaitent apporter des précisions.

Concernant la réhabilitation du moulin du Duellas, Monsieur PIEDFERT explique qu'il a été décidé en bureau communautaire de faire appel à des professionnels de l'animation muséographique, en vue de mettre en valeur la vie locale à l'époque du fonctionnement du Moulin. L'étude aura pour but aussi de déterminer quels travaux devront être réalisés.

Madame DARRACQ ajoute que les travaux de réfection des WC prévus cette année permettront d'apporter une amélioration à court terme sur le site.

A propos des travaux du bourg de Saint-Martial d'Artenset, Madame DARRACQ explique que le coût est plus élevé qu'initialement car il a fallu prendre en charge l'assainissement pluvial et le passage de la fibre optique.

Monsieur SALAT signale que l'obligation de réaliser un ascenseur pour l'Atelier de la Réussite a entraîné un surcoût, mais que le projet dans son ensemble n'a rien de luxueux et est conforme aux prix pratiqués en matière de rénovation. Une construction neuve aurait été plus onéreuse.

Monsieur CHAUSSADE explique qu'il convient de refaire les routes tous les 7 à 8 ans. Au-delà, les coûts des travaux peuvent être doublés. Par ailleurs, il convient de maintenir la sécurité sur les routes, et les travaux pour les dégradations lourdes sont organisés en fonction de cette priorité mais en dehors de ce programme d'entretien.

Ces précisions apportées, Monsieur le Président ouvre le débat.

Madame GIMENEZ considère que les travaux du centre bourg à Saint Martiale sont une priorité, mais pas les études envisagées pour le moulin du Duellas, qui est toujours mis en valeur mais apparaît finalement comme un centre de coût avec peu de recettes. Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un centre d'attractivité touristique. Madame DARRACQ répond que peu d'investissements en matière de travaux ont été réalisés sur le Moulin en lui-même. Mais qu'en revanche il permet d'obtenir des recettes, notamment avec les tours de gabarre, ainsi que des recettes indirectes sur le territoire. Monsieur PIEDFERT confirme l'attrait touristique du Moulin et de la gabare. Monsieur SALAT informe de l'ouverture du restaurant sur le site à compter du 16 mars prochain.

Madame GIMENEZ rappelle qu'un projet de groupe scolaire n'a pas pu aboutir à Montpon et trouve dommage de faire de nouvelles études, notamment pour une piscine intercommunale. Enfin elle trouve regrettable de devoir réaliser une seconde Véloroute sur la rive gauche.

Monsieur le Président rappelle que les conditions n'étaient pas réunies à l'époque pour réaliser ce tracé qui est le meilleur puisqu'il longe en grande partie l'Isle, mais qu'il était indispensable de

construire un tronçon à Montpon pour que l'ensemble du projet de Véloroute voie verte puisse être concrétisé.

Monsieur MERCADIER demande si une piste cyclable est prévue rue Pasteur. Monsieur le Président indique que la rue est trop étroite, mais que des aménagements sont prévus. Les riverains seront consultés.

Après débat, il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le Débat d'Orientations Budgétaires proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif au Budget 2018 sur la base du rapport ci-annexé.

Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

- **Création de postes pour avancements de grade**

Monsieur le Président explique que trois agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions qu'ils assurent. Il est ainsi proposé au Conseil communautaire la création des postes comme détaillés ci-dessous afin de promouvoir les agents concernés au titre de l'avancement de grade :

| CREATION DE POSTE | SUPPRESSION DE POSTE | DATE DE PRISE D'EFFET | RATIO |
|---|---|-----------------------|-------|
| Adjoint Technique Principal 1ère classe | Adjoint Technique Principal 2ème classe | 01/03/2018 | 100% |
| Animateur principal de 1ère classe | Animateur Principal de 2ème classe | 01/03/2018 | 100% |
| Attaché principal | Attaché | 01/03/2018 | 100% |

Il est précisé que la suppression des postes tels que détaillés ci-dessus interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur les nouveaux grades, suite à l'avis de la commission paritaire au Centre de gestion de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Valide la création des postes nécessaires aux avancements de grade tels que détaillés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette question.

Vote Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

- **Transport scolaire : délibération concordante pour permettre à la Commune de Saint Barthélémy de conventionner directement avec la Région pour l'organisation du transport scolaire**

Monsieur le Président donne la parole à Madame CABIROL. Elle explique que pour permettre à la commune de Saint-Barthélémy de Bellegarde de conventionner directement avec la Région afin que cette dernière lui confie, en qualité d'autorité organisatrice secondaire, certaines prérogatives administratives et financières en matière d'organisation, de fonctionnement et de sécurité du service de transport scolaire destiné à assurer, à titre principal, à l'intention des élèves la desserte des

établissements scolaires, il est nécessaire de prendre une délibération qui sera concordante avec la délibération de la commune en date du 9 février dernier.

En effet, compte tenu des dispositions réglementaires limitant le nombre de véhicules utilisés à 2 maximum dans le cadre de sa régie, la CCIDL avait été dans l'obligation de restituer le circuit de la commune de Saint Barthélémy de Bellegarde au Conseil Départemental alors compétent, qui en avait lui-même confié l'exploitation à une entreprise privée pour la seule année scolaire 2017-2018. Pour la prochaine rentrée de 2018, le choix est fait de confier à la Commune la gestion de ce service de transport scolaire par délégation partielle de la Région, et d'en confier l'exploitation à la régie communale de Saint-Barthélémy de Bellegarde qui sera constituée à cet effet.

Cette volonté de revoir les modalités d'organisation du service de transport scolaire desservant notamment la commune de Saint Barthélémy est née d'une réflexion entre la CCIDL, la commune et la Région pour permettre un service de transport efficace et adapté aux élèves et à leurs parents dans la continuité du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la possibilité pour la commune de Saint-Barthélémy de Bellegarde de conventionner directement avec la Région pour la gestion du transport scolaire de la commune,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette question.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président,
Jean-Paul LOTTERIE



